SLPP-GV
SERVICE LOGOPÉDIE
PSYCHOLOGIE PSYCHOMOTRICITÉ
Glâne - Veveyse

En Bouley 8
1680 Romont

☎ 026 652 30 60
administration.slpp-gv@edufr.ch
www.slpp-gv.ch

Procès-verbal du 31 octobre 2024 / à valider par l'AD du printemps 2025

Assemblée des délégué-e-s des communes de la Glâne-Veveyse pour le Service de Logopédie, Psychologie, Psychomotricité de la Glâne-Veveyse

Restaurant de l'Avenir, salle du 1er étage, Route Villageoise 17, 1617 Remaufens

---

Présent.e.s : Délégué.e.s des communes de : Attalens, Billens-Hennens, Bossonnens, Chapelle, Châtel-st-Denis, Châtonnaye, Granges, La Verrerie, Le Flon, Mézières, Remaufens, Romont, Rue, Saint-Martin, Semsales, Siviriez, Torny, Ursy, Villaz, Villorsonnens, Vuisternens-dvt-Romont

Membres du comité de direction : Mme Tille présidente, Mme Jaquier-Eltschinger, vice-présidente, M. Genoud préfet de la Veveyse, M. Bard préfet de la Glâne, M. Dorthe représentant de l'association des communes de la Veveyse, Mme Savary représentante de l'association des communes de la Glâne, M. Sylvain Lang inspecteur de la Glâne, M. Maillard inspecteur scolaire de la Veveyse, M. N'koué, directeur

Membres de la commission financière : M. Coquoz

Excusé.e.s : Membres du comité de direction : -

Commission financière : M. Borer, M. Dubail

Communes : Le Châtelard, Massonnens

Absences : Communes : Auboranges, Ecublens, Grangettes, Montet

---

La Présidente, Mme Nicole Tille ouvre l'assemblée. Elle salue les membres du comité, les collaborateur.trice.s et les délégué.e.s présent.e.s. Elle remercie la commune de Remaufens pour la mise à disposition de la salle et l'apéritif qui sera offert à l'issue de la séance.

Elle passe la parole à M. Stéphane Dorthe, syndic de Remaufens et membre du comité de direction qui salue les personnes présentes. Au nom du conseil communal, il est heureux d'accueillir cette assemblée du SLPP-GV.

L'assemblée a été convoquée conformément à l'article 10 point 1 des statuts du SLPP-GV, par mail et avec les documents y relatifs, en date du 10 octobre 2024.

Mme Tille rappelle l'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée par l'assemblée. Il est validé comme rédigé dans la convocation.

1. Accueil – Salutations- Constitution de l'Assemblée – Nomination des scrutateurs

Liste nominative des délégué.e.s, contrôle des présences, attribution des voix.

24 délégué.e.s représentant 21 communes sont présent.e.s, ce qui représente 91 voix sur 97. L'assemblée des délégué.e.s est donc valablement constituée et apte à délibérer. La majorité absolue est de 47 voix.

- Nomination des scrutateurs.trices :

M. Dutoit de Bossonnens et M. Chollet de Rue.

2. Approbation du PV de l'Assemblée des délégué.e.s du 6 juin 2024

Il n'y a pas de remarques, ni de questions.

***L'assemblée* des délégué.e.s approuve à l'unanimité le PV de l'assemblée du 6 juin 2024. Remerciements à leurs auteur.e.s.**

3. Planification financière 2025-2029

Mme Tille passe la parole à M. N'koué.

En préambule, le Directeur explique les enjeux cantonaux et communaux liés à la planification financière et au budget du SLPP-GV.
À la suite des décisions cantonales à fin septembre 2024, l'indexation à 0% sur la planification financière 2025-2029 et le budget 2025 a été considéré.

Globalement, la planification financière expose une augmentation prévisionnelle en EPT qui tient compte des tendances de l'évolution démographique et du taux d'indexation du SESAM pour 2026, 2027, 2028 (2029 est une estimation interne).

Spécifiquement deux postes sont mis en exergue bien que les impacts ne soient actuellement pas considérés dans cette planification financière.

- Poste 3010.04 - Traitement du personnel logopédistes

Une attention particulière sur le projet « Logopédie 2031 » et ses incidences futures sont apportées.
Dès le 1 août 2031 :

- Tous les élèves de la 2H à la 11H seront suivis en logopédie par les SLPP.
- Tous les enfants en pré- et postscolaire seront suivis par les logopédistes indépendantes.

Une augmentation des EPT pour les SLPP est envisagée. Dès 2025, un groupe de travail réunissant le SESAM, les communes, les SLPP et les logopédistes indépendants.es doit se constituer sous l'égide de l'ACF. L'objectif est d'estimer les répercussions cliniques-financières et anticiper l'opérationnalisation du nouveau dispositif.

- Poste 3010.05 - Traitement du personnel psychomotriciennes

Un point de vigilance est apporté. Le secteur est « sous tension ». La dotation évolue peu car les EPT accordés par la subvention cantonale sont déjà en dépassement. Les sur-sollicitations des parents et du réseau sont en augmentation. Diverses démarches ont pu être entreprises dont :

- Les échanges avec le SESAM pour une meilleure flexibilité du dispositif. Dès le 1er août 2024, l'utilisation des EPT d'un autre secteur thérapeutique est passée de 5% à 10%.
- La mise en place de mesures cliniques internes (création des ateliers parents, augmentation des groupes enfants) qui ne parvient pas à résorber la conséquente liste d'attente.

Une piste à entrevoir pour juguler cette liste d'attente est un financement d'EPT à charge des communes.

Budget des investissements :

L'achat du logiciel informatique pour les signalements (Medhive ou ISA) est reporté en 2027 afin de mieux évaluer la meilleure conformité avec le dispositif cantonal scolaire.

Il n'y a pas de questions ni de remarques.

L'assemblée des délégué.e.s approuve à l'unanimité la planification financière 2025-2029

4. Budgets du compte de résultats et des investissements 2025

4.1 Présentation

M. N'koué présente un budget 2025 avec une augmentation de CHF 57'471.40 en tenant compte de l'indexation revue à la baisse.

- Postes 301 Traitements du personnel
  - La totalité des thérapeutes est 19.94 EPT soit une augmentation de 0.45 EPT liée aux évolutions démographiques dans les deux districts, répartie comme suit :
    - 0.35 EPT dans les traitements du personnel logopédistes,
    - 0.10 EPT dans les traitements du personnel psychomotriciens.
  - L'augmentation dans le poste des traitements du personnel psychologues s'explique par deux engagements de psychologues expérimentées. Une plus-value notable pour l'accompagnement des élèves en termes d'expériences en neuropsychologie et face aux problématiques pédopsychiatriques.
- Poste 3064.00 Rente transitoire, retraite anticipée
  - La prise en considération d'une logopédiste qui prend une retraite anticipée après 35 ans de service. Cet octroi est en conformité avec le contrat soumis à la LPers / RPers et aux directives d'application du service dont les éléments suivants sont considérés :
    - l'âge légal minimal requis pour l'octroi des retraites anticipées est fixé à 58 ans,
    - 13 ans d'activité au minimum au sein du service,
    - la satisfaction au niveau du comportement du.de la collaborateur.trice.
- Poste 3090.01 Formation du personnel
  - Une baisse par rapport au budget 2024 avec une stratégie de formation collective déployée pour les secteurs et de la Direction élargie.
  - L'hôpital cantonal (HFR) et le centre de pédopsychiatrie (CPP) ne priorisent plus les bilans sur les troubles d'apprentissages. Des incidences sur les formations des psychologues sont à prévoir.
- Poste 3100.00 Fourniture de bureau
  - Une baisse par rapport aux importantes commandes qui se font tous les 4 ans.
- Poste 3130.05 Frais de traduction
  - Une augmentation en lien aux prises en charge des enfants allophones plus accrues.
- Poste 3158.00 Maintenance informatique
  - Le parc informatique est en constante évolution (plus de thérapeutes, plus de bilans, plus d'ordinateurs). Une marge de gestion de l'imprévisibilité des flux du marché est budgétisée.

Budget des investissements :
- CHF 12'000.00 du renouvellement du parc informatique demeure inchangé.

4.2 Rapport de la Commission financière

M. Coquoz en fait la lecture. Ce document fait partie intégrante du PV.

4.3 Approbation

M. Thierry Schmid, vice-syndic de Romont, intervient au nom de sa commune :

À la suite de l'évolution préoccupante des coûts des associations intercommunales dans leur ensemble ces dernières années, il n'est plus envisageable pour la commune de Romont que la progression se poursuive indéfiniment alors que les budgets communaux sont sans cesse taillés dans leurs propres dépenses. La commune de Romont demande officiellement aux comités des directions des associations d'être extrêmement restrictifs à toute nouvelle augmentation dans les années à venir sans nullement mettre en cause ni le travail effectué, ni les prestations. Il est crucial pour les communes que les associations de commune soit gérées de manière très stricte. Dans le futur, la commune de Romont n'hésitera plus à demander un refus de budget si elle estime que les efforts des comités de direction ne sont pas suffisants.

Mme Tille précise que la majorité (env. 90%) du budget compte de résultats du SLPP-GV est constitué des salaires accordés et validés par le SESAM en termes de dotation. Elle ajoute que M. N'koué prend bien les mesures de soigner les dépenses, de les ajuster avec efficacité, le but étant de stabiliser le fonctionnement par rapport aux réalités complexes du service.

L'assemblée des délégué.e.s approuve à l'unanimité le budget et les investissements 2025

5. Révision des statuts : Message

Mme Tille donne lecture du Message envoyé aux communes concernant la révision de l'article 14 aliné 1, lettres c), d), g) et h) des statuts du SLPP-GV. Au sein du comité de direction du SLPP-GV, les objectifs sont de :

- renforcer la représentation et la voix des communes,
- redéfinir le rôle des préfets.

- Mme Jolivet rapporte un questionnement de la commune d'Attalens sur la nécessité d'augmenter le nombre de conseillers communaux, vu la charge de travail déjà importante des conseillers.

  M. Genoud précise que la proposition n'est en aucun cas une obligation. Les disponibilités restreintes des Préfets complexifient leurs présences au comité de direction avec une voix délibérative. Le quorum peut être difficile à atteindre.

  Mme Tille estime que la proposition va dans le sens des communes avec une représentation renforcée. Il y a maximum 4 comités du SLPP-GV par année.

- Les communes de Vuisternens-devant-Romont et d'Attalens questionnent la nécessité de la validation des statuts par les législatifs.

  M. Tille confirme l'obligation du respect de la procédure :
  1. Validation par le législatif de l'entité qui modifie ses statuts,
  2. Approbation par le législatif de chaque commune membre, le ¾ des voix faisant foi,
  3. Validation par la DIAF avec effet rétroactif si besoin.

  M. le Préfet Genoud relate ses démarches avec M. le Préfet Bard sur ce thème :
  - Dans la LCO, les articles financiers liés à la composition du comité sont essentiels.
  - Le SCOM maintient le caractère essentiel de cette modification même si l'évolution est bénéfique pour les communes (deux membres ajoutés et non l'inverse). La modification doit-être validée par le législatif de chaque commune.

- M. le Préfet Bard propose d'enlever le terme « un syndic » pour ouvrir la porte à plus de candidats.
  Mme Tille insiste sur le relai de l'information facilité avec la présence d'un syndic dans le comité de direction comme cela est actuellement le cas pour la Veveyse.
  Mme Savary, conseillère communale et représentante de la Glâne, appuie ce manque dans son district avec l'absence d'un syndic au comité.

À la suite de cette discussion, Mme Tille propose de passer au vote tel que le message a été proposé.

L'assemblée des délégué.e.s approuve à l'unanimité cette modification des statuts. Chaque commune mettra ce point à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée, au plus vite mais dans la mesure du possible.

6. Prochaine AD en 2025 en Glâne, date et lieu à définir

Il y a deux assemblées par année en alternance entre la Glâne et la Veveyse. La prochaine assemblée pour les comptes est fixée provisoirement au **12 juin 2025**. Elle aura lieu à Romont. Mme Tille remercie la commune de Romont d'accueillir cette prochaine assemblée. La date sera confirmée dans les meilleurs délais.

7. Divers

- Mme Reynaud de la commune de Villaz questionne :

  1. Le projet de la « logopédie 2031 ». Le manque de logopédistes déjà présent, ne va-t-il pas s'accentuer ? Les logopédistes privées voudront-elles travailler pour les SLPP ? Comment la thématique est-elle envisagée ?
  M. N'koué souligne que la pénurie des logopédistes en Suisse romande est inquiétante. Ce point est discuté en CDSLPP* et avec le SESAM pour trouver des solutions.

  Dès le 1.01.2025, un groupe de travail composé de représentant.e.s des communes, du SESAM, de la CDSLPP et de logopédistes indépendant.e.s, vont s'atteler au dossier de la « Logopédie 2031 ». La problématique est complexe rappelle M. N'koué. Le SESAM a reporté ce projet initialement prévu pour 2021 à 2031 pour laisser plus de temps à la réflexion et l'opérationnalisation de ces transferts.

  Mme Tille informe qu'un impact financier à la charge des communes est à prévoir. Les enfants, actuellement suivis par des logopédistes indépendant.e.s, intégreront les SLPP. Si la dotation prévue par le SESAM n'est pas suffisante, les EPT supplémentaires seront à charge des communes. Ce sujet sera débattu dans le groupe de travail.
  *CDSLPP : Conférence des Directeurs-trices des SLPP

  2. Les listes d'attente actuelles, sont-elles stables, en augmentation ou diminution ?

  M. N'koué informe que malgré toutes les mesures déployées, nous sommes malheureusement dans une aggravation. Les augmentations les plus significatives sont en logopédie et en psychomotricité. Il y a certes plus d'enfants mais il y a une tendance aux sur-signalements et le triage devient complexe. Des réflexions sont à mener avec les directions d'écoles et le corps enseignant.

  3. M. Maradan de Châtonnaye revient sur les préoccupations sur le thème de la « logopédie 2031 ». Quels sont les moyens envisagés pour récupérer tous les enfants suivis par les logopédistes indépendantes ? Quelle stratégie va être déployée en tenant compte des listes d'attente déjà importantes ? Mme Cruchon abonde dans son sens.

  Mme Tille légitime les craintes pour la Glâne et la Veveyse qui ont de nombreux cabinets d'indépendant.e.s qui suivent des enfants scolaires. Le SLPP-GV devra ainsi englober un nombre conséquent d'élèves.
  M. N'koué entend les inquiétudes. Le canton a annoncé vouloir financer le projet de manière équitable. Il demeure en attente des travaux à venir du groupe de travail dès le 1.01.2025.

Mme Tille remercie tous les membres du comité de direction pour leur engagement, M. N'koué, directeur, ainsi que les secrétaires, les responsables de secteur et l'ensemble des thérapeutes, ainsi que les délégué-e-s pour leur présence, leur soutien et leur confiance.

Mme Tille tient également à remercier les déléguées et délégués des communes pour le soutien apporté et la confiance témoignée, ainsi que des échanges cordiaux durant cette assemblée.

La séance est levée à 19h55 / NT / NNK / cg / gm
Romont, le 5 décembre 2024

Annexe : *rapport de la commission financière*

Rapport à l'assemblée des délégués du 31 octobre 2024

Budgets 2025

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les délégué(e)s

La commission financière s'est réunie le 9 octobre 2024 afin d'examiner les budgets 2025 établis par le comité de direction. Tous les postes de ces budgets nous ont été commentés et justifiés.

Budget de fonctionnement

Globalement, les charges s'élèvent à CHF 4'017'029.35 (revenu des intérêts déduits), montant couvert par des subventions cantonales de Fr. 1'682'685.00 et les participations des communes à hauteur de CHF 2'334'344.35.

Budget des investissements

Les nouveaux investissements concernent l'acquisition d'ordinateurs iPAD pour un montant de CHF 12'000.00.

Conclusion

Nous invitons les délégué(e)s à approuver les budgets 2025 tels que présentés. Nous remercions la présidente Mme Nicole Tille ainsi que la Direction du service pour la parfaite collaboration et la transparence entretenues lors de l'accomplissement de notre examen.

Romont, le 9 octobre 2024

Commission financière du SLPP-GV

Pierre-Alain Coquoz	Florian Dubail	Cédric Borer
Président	Secrétaire	Membre